

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 52251 Télex:
625852-625853 FAO 1 Câbles: Foodagri Rome Facsimile: (6)

BUREAU CONJOINT:

522.54593

ALINORM 95/4
Juin 1995

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt et unième Session, siège de la FAO, Rome, 3–8 juillet 1995

**RAPPORT DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Rome, 28–30 juin 1995

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa quarante-deuxième session au siège de la FAO (Rome), du 28 au 30 juin 1995, sous la présidence du Professeur F. G. Winarno (Indonésie), Président de la Commission du Codex Alimentarius. La liste des participants à la session figure à l'Annexe 1. La session a été ouverte par M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général, Département économique et social de la FAO, au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR¹ (point 1 de l'ordre du jour)

¹ CX/EXEC 95/42/1

2 Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

**RAPPORT CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME MIXTE
FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES EN 1994/95 ET 1996/97**² (point 2 de
l'ordre du jour)

² ALINORM 95/5

3. Le Comité exécutif:

- a pris note de la situation financière du Programme en 1994/95, notamment du fait que le Programme s'est déroulé efficacement dans le cadre de ses ressources budgétaires; a noté que le budget de partage des coûts pour 1996/97

resterait au même niveau qu'en 994/95, sous réserve de confirmation par les institutions de parrainage;

- a approuvé la proposition visant à créer un nouveau poste du cadre organique au sein du Secrétariat, dans le cadre de l'actuel budget prévu pour la collecte et la diffusion de renseignements techniques sur les bases scientifiques et techniques des normes et autres recommandations du Codex;
- a noté que les fonds supplémentaires attribués par la FAO au Codex pour la documentation avaient été réduits de 100 000 dollars E.U. pour tenir compte des procédures plus rentables introduites en 1994–95, et qu'il était possible que l'OMS diminue sa contribution, et a déclaré qu'une réduction du montant budgétaire allait à l'encontre des attentes des gouvernements dans le cadre du suivi des négociations d'Uruguay;
- a noté avec satisfaction la contribution financière appréciable apportée par les gouvernements des pays hôtes pour la convocation de sessions des comités du Codex et a demandé qu'une estimation de ces contributions figure dans les futurs rapports;
- a suggéré que l'on envisage de créer un fonds fiduciaire qui serait alimenté par les contributions de donateurs extérieurs.

MISE EN OEUVRE DU PLAN A MOYEN TERME DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS³ (Point 3 de l'ordre du jour)

³ ALINORM 95/6

a) Rapport sur l'état d'avancement du plan à moyen terme

4. Le Comité exécutif a noté les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à moyen terme tels qu'ils sont exposés à l'Annexe I du document à l'examen. Il a exprimé sa satisfaction générale pour les progrès accomplis en appelant cependant l'attention sur le fait que, dans certains domaines essentiels, les travaux progressaient plus lentement que prévu. Le Comité a noté que la réalisation des objectifs à moyen terme exigeait, au besoin, une certaine souplesse.

5. Le Comité exécutif a souligné l'urgence des travaux se rapportant à la contamination microbiologique des denrées alimentaires, particulièrement en ce qui concerne *Listeria monocytogenes* et *Escherichia coli* entéro-hémorragique; il a déclaré que la révision de principes régissant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires devrait être considérée comme hautement prioritaire.

6. Des études relatives aux biotechnologies ont également été jugées hautement prioritaires dans le cadre des objectifs à moyen terme, particulièrement les questions touchant à la sécurité. Le Comité exécutif a noté que les questions concernant la sécurité des denrées alimentaires seraient examinées par des comités FAO/OMS n'appartenant pas au système Codex et que les autres aspects des aliments issus des biotechnologies (par exemple, étiquetage) devraient être confiés à plusieurs comités du Codex, en fonction de leurs compétences respectives. Le Comité exécutif a noté qu'un nouveau comité sur les biotechnologies ne serait pas établi pour le moment, mais que la coordination des travaux effectués par les divers comités dans le domaine des biotechnologies serait assurée par le Comité exécutif.

7. Il a été convenu que le document sur la participation plus active des associations de consommateurs devrait être examiné par la Commission, au titre du point de son ordre du jour "Autres questions".

b) Examen des propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et/ou textes apparentés

8. Le Comité exécutif a examiné les propositions relatives à l'établissement de nouvelles normes et/ou textes apparentés, à l'étape 1, en se référant aux deux critères ci-après: i) ces travaux répondent-ils aux objectifs à moyen terme de la Commission et ii) relèvent-ils du mandat de la Commission. On trouvera à l'Annexe 2 les recommandations du Comité exécutif.

9. A propos du projet de directives pour l'éducation des consommateurs en matière d'hygiène alimentaire, la raison pour laquelle cette activité n'a pas été recommandée est que le Comité exécutif a été informé que la FAO préparait des directives concernant l'éducation des consommateurs dans les domaines de la manutention et de la sécurité des produits alimentaires, et que l'OMS avait publié du matériel didactique visant à promouvoir l'éducation sanitaire en matière de sécurité des aliments et continuerait de le faire. On a suggéré que la Commission pourrait souhaiter recommander à la FAO et à l'OMS d'attribuer à cette question une priorité élevée.

10. Bien que la proposition d'examiner les descripteurs de la valeur nutritionnelle et de la qualité soit conforme aux objectifs à moyen terme, on est convenu que tous les descripteurs qui seraient utilisés pour le lait et les produits laitiers devraient être compatibles avec les textes Codex de caractère général, et confirmés par le CCFL et CCNFSDU. De même, on a estimé que la proposition du CCNFSDU concernant la question de la modélisation diététique ne semblait pas conforme au mandat de la Commission et que des précisions complémentaires devraient être demandées au CCNFSDU. Le Comité a été informé que la Consultation FAO/OMS d'experts sur l'application de l'analyse des risques à la normalisation alimentaire avait recommandé que l'évaluation de l'exposition dans l'alimentation soit examinée par des comités FAO/OMS, de préférence aux Comités du Codex, étant donné qu'il s'agit avant tout d'un problème scientifique.

11. Le Comité est convenu que l'élaboration d'un Code d'usages pour toutes les denrées alimentaires transportées en vrac devrait être entreprise par le CCFH, en collaboration avec le CCFAC et les autres comités intéressés par cette question.

MISE EN OEUVRE DES RESULTATS DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES D'URUGUAY (point 4 de l'ordre du jour)

a) Conséquences générales pour le Codex Alimentarius et mécanismes de coopération avec l'OMC⁴

⁴ ALINORM 95/7 - Partie 1 (révisée) et Partie 2.

12. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction les modalités de travail qui ont été établies entre le Secrétariat et les Comités SPS et OTC de l'OMC et il a préconisé l'instauration d'une coopération active, afin d'éviter un chevauchement des activités entre l'OMC et la Commission du Codex Alimentarius dans leurs domaines d'intérêt commun.

13. Le Comité exécutif a également noté que le Secrétariat du Codex menait une action éducative en ce qui concerne le rapport entre les Accords OMC et le rôle du Codex, à l'occasion d'ateliers et de séminaires organisés dans certaines régions. Par ailleurs, il a estimé qu'il incombait principalement aux gouvernements des pays membres de l'OMC d'informer l'industrie alimentaire, les consommateurs et les institutions gouvernementales au sujet des Accords OMC. Certains membres du Comité exécutif ont appelé l'attention sur les importantes responsabilités de l'OMC en matière

d'éducation, notamment dans certains pays en développement qui ne sont peut-être pas parfaitement conscients des incidences des Accords SPS et OTC, et eu égard au système de notification exigé pour les deux Accords.

14. En outre, le Comité exécutif a noté que les demandes de renseignements adressées au Codex par les Comités OMC et les membres de l'OMC augmentaient la charge de travail du Codex.

15. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission approuve ses précédentes recommandations (paragraphe 5 et 6 du document ALINORM 95/7-partie 1), en faisant observer les progrès accomplis dans de nombreuses activités en cours. Le Comité exécutif a également recommandé que la Commission prenne note des progrès du Secrétariat dans les domaines où on avait demandé à ce dernier d'agir (voir paragraphes 7 et 10 du document ALINORM 95/7- partie 1).

16. Par ailleurs, le Comité exécutif a recommandé à la Commission que, tout en appréciant et en soutenant le rôle privilégié et le nouveau statut conférés à l'échelle internationale aux normes Codex et textes apparentés, elle conserve les domaines d'intérêt et les priorités qui lui sont propres. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission appuie l'étroite collaboration entre le Codex et les Comités SPS et OTC, afin de promouvoir le travail de la Commission et d'éviter un chevauchement des activités et un gaspillage des ressources limitées.

b) Acceptation des normes Codex en relation avec les Accords SPS et OTC⁵

⁵ ALINORM 95/7 Partie 2, présentée par Mme. Gae Pincus (Australie).

17. Le Comité exécutif a examiné l'actuel système de notification par les pays membres de leur acceptation, selon les différentes modalités prévues, ou de leur non acceptation des normes Codex; il a analysé le rapport entre les acceptations Codex et les nouvelles obligations stipulées dans l'Accord SPS et dans l'Accord OCT; enfin, il a examiné la proposition visant à élaborer un système révisé de notification, par les pays membres, de la façon dont ils utilisaient ou non les normes Codex et textes apparentés répondant aux besoins des membres du Codex et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vertu des Accords SPS et OTC.

18. Le Comité exécutif s'est principalement attaché aux dispositions des Accords SPS et OTC qui confèrent aux normes, directives et recommandations du Codex le rôle de textes de référence faisant foi dans le règlement des litiges internationaux sur le plan commercial; à celles qui préconisent la transparence, dans l'établissement de normes applicables sur le territoire relevant de la juridiction des membres, par le biais de procédures de notification; et à celles qui garantissent une surveillance du processus d'harmonisation internationale.

19. En ce qui concerne les nouvelles approches actuellement adoptées pour certaines normes de produits, il a été suggéré que la Commission insiste à nouveau sur l'objectif stipulé dans les Statuts, à savoir garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires de façon que les descriptions qualitatives et commerciales, si elles sont utilisées dans le commerce international, soient harmonisées à l'échelle internationale et faciles à comprendre.

20. Le Comité exécutif a remercié la consultante de son document, qui a permis d'éclaircir un certain nombre de problèmes en ce qui concerne l'acceptation des normes Codex, le rôle des normes Codex et textes apparentés dans le cadre des Accords SPS et OTC et l'impact potentiel de ces Accords sur le travail de la Commission du Codex Alimentarius.

21. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission ce qui suit:

- La Commission devrait donner son accord de principe à l'octroi d'une priorité élevée à l'examen et à la révision du formulaire utilisé par les membres du Codex pour notifier leur acceptation ou leur non acceptation des normes. Celui-ci devrait comprendre des renseignements sur la façon dont ils utilisent ou non les normes Codex, de manière à répondre aux besoins des membres du Codex et de l'Organisation mondiale du commerce en vertu de l'Accord SPS. Il devrait également comprendre des renseignements analogues sur l'utilisation éventuelle des textes Codex apparentés. Des amendements corollaires devraient être apportés aux Directives concernant la procédure d'acceptation des normes Codex.
- Le Comité sur les Principes généraux devrait, lui aussi, envisager s'il est nécessaire d'apporter des changements mineurs à la section sur l'acceptation des normes Codex, qui figure dans les Principes généraux du Codex Alimentarius.
- Le Comité sur les Principes généraux devrait mettre au point un plan de présentation pour le système révisé de notification et faire rapport à la quarante-quatrième session du Comité exécutif et à la vingt-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius (1997), après consultation avec les Etats Membres de la Commission, sur la forme et le fond de la proposition.
- Conscient de la lourde tâche que représenterait pour les membres cette nouvelle procédure de notification, le Comité sur les Principes généraux devrait également définir un ordre de priorité et des échéances à l'intention des membres qui utilisent le système révisé de notification.

22. Le Comité a également recommandé que la Commission renvoie aux Comités régionaux de coordination, pour examen, la question de savoir quelles sont les normes Codex et textes apparentés concernant les questions sanitaires qui ont le plus grand impact sur le commerce et qu'elle demande conseil à ce sujet aux prochaines sessions du Comité exécutif et de la Commission.

23. Le Comité a également recommandé que la Commission rappelle à ses membres:

- qu'ils ont l'obligation, en application des Principes généraux et des Directives concernant la procédure d'acceptation des normes Codex, de répondre au Secrétariat sur chaque question concernant des normes nouvelles ou amendées, en fournissant notamment des détails sur les exigences locales lorsque les normes Codex ne sont pas officiellement acceptées et en indiquant les raisons de ces différences; et
- qu'ils doivent mettre à jour ces renseignements lorsque la législation ou les pratiques nationales ont changé.

24. A cette fin, le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat prenne au plus tôt les mesures nécessaires.

EVALUATION/ANALYSE DES RISQUES PAR LE CODEX: RECOMMANDATIONS D'UNE CONSULTATION MIXTE D'EXPERTS FAO/OMS⁶ (Point 5 de l'ordre du jour)

⁶ ALINORM 95/9 et OMS/FNU/FOS/95.3

25. Conformément à la demande formulée par le Comité exécutif à sa quarante-et-unième session, la FAO et l'OMS ont convoqué une consultation d'experts sur l'application de l'analyse des risques aux problèmes de la normalisation alimentaire, qui s'est tenue à Genève (Suisse), du 13 au 17 mars 1995. La Consultation a défini les termes de l'analyse des risques, examiné les pratiques suivies actuellement par la Commission et les comités FAO/OMS et étudié les questions que pose l'évaluation des risques dus à la présence de substances chimiques et d'agents biologiques dans les aliments, ainsi que les problèmes liés à l'incertitude et à la variabilité dans l'évaluation des risques. A la suite de cette Consultation, la FAO et l'OMS ont proposé un certain nombre de modifications mineures à ces définitions, en se référant aux définitions qui existent déjà dans le contexte plus large de l'analyse des risques. On a également souligné les efforts déployés par d'autres organisations internationales pour élaborer de telles définitions et l'importance qu'il y a à éliminer toute contradiction entre ces dernières.

26. Le Comité exécutif a exprimé sa reconnaissance à la FAO et à l'OMS pour avoir convoqué cette Consultation dont il a, en principe, confirmé les recommandations, notant toutefois que l'examen recommandé de la méthodologie et des directives actuellement en vigueur pour prévoir l'apport de résidus de pesticides dans l'alimentation a déjà été pris en considération.

27. Ne disposant que de peu de temps, la Consultation a avant tout examiné la composante "évaluation des risques" de l'analyse des risques. Le Comité exécutif a, par conséquent, recommandé de poursuivre les travaux dans les domaines de la gestion et de la communication des risques et de définir le rôle et les responsabilités des différents organismes s'occupant de l'analyse des risques (par exemple, comités FAO et OMS, comités du Codex et organismes nationaux), ainsi que d'élaborer des directives spécifiques en matière de politique de l'analyse des risques. L'importance qu'il y a à élaborer de telles directives en toute transparence a été soulignée comme un élément décisif pour la communication des risques, particulièrement aux consommateurs. Le Comité exécutif a également recommandé que d'autres travaux soient effectués sur le sujet de l'incertitude dans l'analyse des risques en liaison avec l'élaboration des normes et la réglementation des aliments.

28. Le Comité exécutif a recommandé que les définitions qui figurent à l'Annexe 5 du document ALINORM 95/9 soient distribuées aux gouvernements pour observations, étant entendu que la définition de la "communication des risques" serait amendée de manière à comprendre une référence explicite aux consommateurs.

COOPERATION AVEC LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE A L'ELABORATION DE NORMES MONDIALES POUR LES FRUITS ET LEGUMES FRAIS ET PRODUITS APPARENTES⁷ (Point 6 de l'ordre du jour)

⁷ ALINORM 95/1-0

29. Le Comité exécutif a rappelé que la Commission avait, à sa vingtième session, différé sa réponse à la demande du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais tropicaux (CCTFFV) visant à modifier son mandat de façon à englober la normalisation de tous les produits frais, dans l'attente que les consultations entre le Codex, la FAO et la CEE/ONU aboutissent à une solution pratique du problème posé par le chevauchement des activités de normalisation entre le Codex et la CEE/ONU. Le Comité exécutif a également été informé que la FAO avait cessé d'apporter un soutien officiel à la Division mixte FAO/CEE (ONU) de l'agriculture et du bois, qui assure le

Secrétariat des réunions de la CEE/ONU se rapportant à la normalisation des produits frais.

30. Le Comité exécutif a noté que le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires juridiques avait informé la CEE qu'en l'absence d'autorisation explicite de l'ECOSOC, elle n'avait pas, en tant que "commission régionale", le pouvoir d'établir des organes subsidiaires destinés à mettre au point des normes mondiales ou chargés de transformer des normes régionales en normes mondiales. Le Groupe de travail CEE/ONU sur la normalisation des produits périssables et le développement de la qualité s'est, par conséquent, déclaré en faveur du maintien du statu quo, accompagné d'une amélioration des accords de coopération entre la CEE/ONU et la FAO, de manière à éviter les doubles emplois. Les recommandations du Secrétariat mentionnées dans le document de travail sont en faveur de cette solution.

31. Le Comité exécutif a souligné que la Commission du Codex Alimentarius constituait le seul organisme international chargé de l'élaboration de normes alimentaires mondiales, ce qui comprend la promotion de la coordination de tous les travaux de normalisation alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Les difficultés que pose la différenciation des produits tropicaux et non tropicaux a également été soulignée, ainsi que les risques potentiels de distorsion des échanges que pourraient comporter es normes élaborées par des organismes ne comptant qu'un nombre limité de participants.

32. Le Comité exécutif a recommandé que le mandat du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais tropicaux soit élargi de manière à englober la normalisation de tous les fruits et légumes frais. Il est donc convenu de supprimer l'adjectif "tropicaux" dans le nom et le mandat du Comité. Tout devra être mis en oeuvre pour maintenir la coopération avec la CEE/ONU conformément au mandat actuel. Le Comité a été invité à tenir compte des travaux de valeur réalisés par la CEE/ONU de manière à établir des normes harmonisées et complémentaires, lorsqu'il est établi que l'élaboration d'une norme Codex similaire est nécessaire.

QUESTIONS RESULTANT DES RAPPORTS DES COMITES DU CODEX⁸ (point 7 de l'ordre du jour)

a) Neuvième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie

33. Irradiation des aliments: le Comité exécutif a noté que le Groupe consultatif sur l'irradiation des aliments fournissait une aide et des conseils sur la question de l'acceptation des aliments irradiés par les consommateurs. Un séminaire sur l'acceptation de l'irradiation des aliments a été organisé, en juin 1995, à l'intention des pays ASEAN.

⁸ ALINORM 95/21, partie IV.

34. Aliments vendus sur la voie publique: la FAO et l'OMS s'occupent activement de cette question et l'OMS s'appête à publier un document⁹ traitant de l'application du système HACCP à la vente ambulante des aliments.

35. Conversion des normes régionales en normes mondiales: le Comité exécutif a noté qu'il fallait tenir compte de toutes les observations adressées par les pays membres pour s'assurer que les normes soient valables à l'échelle mondiale et que l'on n'impose pas des normes régionales à d'autres régions non concernées. Le Comité exécutif a été informé que le Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles se réunirait en septembre 1996.

b) Huitième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

36. Critères régissant l'insertion de substances dans la liste des priorités: le Comité exécutif a estimé qu'il s'agissait là d'une question de procédure de travail interne du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

c) Première session du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers

37. Confirmation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage: le Comité exécutif a recommandé que la Commission apporte les changements voulus au mandat du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, afin de lui permettre d'examiner les méthodes d'analyse proposées par le CCMMP.

38. Elaboration d'une Norme mondiale pour le beurre: le Comité exécutif a approuvé la proposition selon laquelle le CCMMP devrait être chargé d'élaborer la norme Codex pour le beurre et s'intéresser à l'élaboration des normes concernant les autres produits à base de matière grasse laitière, ainsi que les mélanges de matière grasse laitière et d'autres graisses.

⁹ *Street-Vended Food: A HACCP-Based Food Safety Strategy for Governments, WHO/FNU/FOS/95.5.*

d) Dix-neuvième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

39. Nom du Comité: le Comité exécutif a recommandé de ne pas changer le nom du Comité tant que son mandat n'aura pas été défini de façon appropriée. On a souligné que, bien que la nutrition ait un impact sur les travaux du Codex, ce dernier devrait traiter uniquement des aspects nutritionnels des aliments et non des politiques nutritionnelles, et que cela devrait se refléter dans le nouveau mandat.

40. Biotechnologies: le Comité exécutif est convenu que le Comité devrait examiner les aspects nutritionnels des biotechnologies, mais non leurs aspects généraux.

e) Neuvième session du Comité de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

41. Quorum: le Comité exécutif a noté qu'il fallait tenir compte des difficultés rencontrées par les pays en développement pour assister aux réunions du Codex et qu'il était nécessaire de protéger les intérêts des pays qui n'étaient pas en mesure de participer aux sessions de la Commission. Il est convenu de porter à l'attention de la Commission les préoccupations exprimées et il a proposé que l'on demande au Secrétariat et aux Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS de formuler d'autres propositions, au cas où l'on ne puisse parvenir à aucun consensus.

AUTRES QUESTIONS (point 8 de l'ordre du jour)

a) Situation en ce qui concerne l'adhésion éventuelle de la Communauté européenne à la Commission du Codex Alimentarius¹⁰

¹⁰ Document d'information CAC 21/INF-3.

42. Le Comité exécutif a pris note de l'état d'avancement des consultations avec la Commission européenne sur les incidences juridiques de l'adhésion de la Communauté européenne et les modalités de sa participation. Le Représentant pour l'Europe a rappelé que la question de savoir si la Commission européenne pouvait faire une déclaration générale de compétence pour les questions relevant du Codex était encore à l'étude au sein de la Communauté européenne. Le Secrétariat a indiqué qu'à ce stade,

seule une demande préliminaire d'adhésion avait été reçue et que toute mesure ultérieure éventuelle dépendrait des renseignements communiqués par la Communauté européenne, en particulier sur la question essentielle de la compétence.

b) Documentation du Codex: documents de travail et rapports¹¹

¹¹ CAC 21/INF-4.

43. Le Comité exécutif a noté qu'il était nécessaire de rendre encore plus concis les documents de travail et de faire en sorte que les rapports ne dépassent pas 6400 mots, en raison des dispositions budgétaires prévues pour la documentation. Le Comité exécutif a pris note des propositions en ce sens figurant dans le document et a demandé que l'on surveille l'effet de ces restrictions sur l'efficacité et la transparence du processus du Codex. Le Secrétariat consultera les pays hôtes au sujet de la préparation et de la distribution des documents et des rapports.

c) Codex Alimentaris sur CD-ROM¹²

¹² CAC 21/INF-5.

44. Le Comité exécutif a noté que la version CD-ROM du *Codex Alimentarius* était en cours de préparation et qu'elle contiendrait, dans trois langues, tous les textes du Codex adoptés par la Commission jusqu'à sa vingt et unième session comprise. Toutefois, en raison de difficultés techniques, il pourrait y avoir un retard dans la date de diffusion prévue.

d) Etablissement, interprétation et application des limites de résidus

45. Le Comité exécutif a été informé des problèmes qui se posent, dans le commerce, en liaison avec l'établissement, l'interprétation et l'application des limites de résidus. L'un d'eux est que les mesures prises ne sont pas toujours en rapport avec la gravité de l'infraction ni en proportion des risques potentiels pour la santé et qu'elles peuvent entraîner des dépenses considérables. On a fait observer que de telles préoccupations concernaient toute une série de substances - notamment résidus de pesticides, résidus de médicaments vétérinaires, contaminants et additifs alimentaires - et qu'il n'existait pas de directives Codex claires sur la façon dont les pays membres devraient répondre à ces préoccupations. Plusieurs membres ont souligné l'importance de la communication des risques aux consommateurs, particulièrement de la signification et de l'importance du dépassement de ces limites. On a souligné que l'établissement de limites réglementaires devrait être fondé sur des principes scientifiques valables.

46. Le Comité exécutif a demandé de préparer, pour examen à sa prochaine session, un document à ce sujet dans lequel seraient également évoqués les problèmes concernant la réglementation des autres contaminants et substances dans les aliments, il a demandé que ce document soit préparé en consultation avec les Présidents des comités Codex compétants.

e) Activités de la FAO et de l'OMS dans le domaine de l'application du système HACCP

47. Le Comité exécutif a été informé des conclusions de la Réunion technique d'experts FAO sur l'utilisation des principes HACCP dans le contrôle des aliments (Vancouver, Canada, décembre 1994), qui a concentré ses travaux sur la gestion du système HACCP, la formation et l'application pratique, particulièrement dans les pays en développement. Reconnaissant que certains comités avaient entrepris d'intégrer l'approche HACCP dans leurs travaux, le Comité exécutif est convenu qu'une

recommandation générale dans ce sens devrait être adressée à tous les comités intéressés.

48. Le Comité était également saisi d'un rapport d'une consultation OMS sur le système HACCP: principe et application, suivie d'un atelier sur la formation au système HACCP (Genève, mai 1995). Ces deux activités s'inscrivent dans le contexte des efforts de longue haleine déployés par l'OMS pour développer et promouvoir l'application du système HACCP. Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire sera invité à étudier les propositions d'amendement aux Directives Codex proposées par la Consultation, à sa prochaine session.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

49. Le Comité exécutif a remercié chaleureusement le Professeur F.G. Winarno (Indonésie), qui a présidé la Commission au cours des quatre dernières années, de la façon dont il a dirigé les débats et établi une approche véritablement collégiale à la prise de décision du Comité.

**PARTICIPANTS A LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

- PRESIDENT:** Prof. F.G. Winarno
Secretary of National Research Council
Food Technology Development Centre
Bogor Agricultural University
P.O. Box 160, Bogor, Indonesia
- VICE-PRESIDENTS:** Mr. Digby Gascoine
Director
Development and Evaluation Division
Australian Quarantine & Inspection Service
(AQIS)
GPO Box 858
Canberra City ACT 2601
Australia
- Prof. Pakdee Pothisiri
Inspector-General
Office of Permanent Secretary
Ministry of Public Health
Tivanond Road
Nonburi 1100, Thailand
- Mr. John Race
Head, International Liaison
Norwegian Food Control Authority
P.O. Box 8187 Dep.
N-0034 Oslo 1, Norway
- REPRESENTANT DE LA
REGION AFRIQUE:** Professor Z. Kallal
Président du Conseil de l'Institut de
Nutrition
15 rue Haroun Rachid
Kheredine 2015
Tunis, Tunisia
- 8REPRESENTANT DE LA
REGION ASIE:** Dato' Dr. Wan Mahmud bin Othman
Deputy Director General of Health Malaysia
Ministry of Health
Tingkat 2, Blok E, Kompleks Pejabat-
Pejabat
Jalan Dungun, Bukit Damansara
50490 Kuala Lumpur
Malaysia
- Conseillers du Représentant de la région
Asie:** Mrs. Leong Swee Keng
Head, International Standardization Unit
Standards and Industrial Research Institute

of Malaysia
Persiaran Dato' Menteri, Section 2
P.O. Box 7035
40911 Shah Alam
Selangor Darul Ehsan
Malaysia

Mrs. Kusumaln Trivitayanurak
Regulatory Affairs MGR
Rep. The Federal Thai Industry
39/90 Moo-8, Jorakae-Bua
Ladpraw
Bangkok, Thailand

**REPRESENTANT DE LA
REGION EUROPE:**

Mr. S. van Hoogstraten
Director for Food and Product Safety
Ministry of Welfare, Health and Cultural
Affairs
P.O. Box 3008
2280 MK Rijswijk
The Netherlands

**Conseillers du Représentant
de la région Europe:**

Mr. Jean-Pierre Doussin
Président adjoint du Comité National du
Codex Alimentarius
Ministere de l'Economie et Finance
DGCCRF
59 Boulevard Vincent Auriol
75013 Paris Cedex 13
France

Mrs. Dr. Cornelia Loesberg
Head, Division for Foodstuffs and Risk
Management
Ministry of Agriculture, Nature Management
and Fisheries
Department for the Environment, Quality
and Health
P.O. Box 20401
2500 EK, The Hague
The Netherlands

**REPRESENTANT DE LA
REGION AMERIQUE LATINE
ET CARAIBES:**

Ing. Carlos Isaac Pino
Director de Normalización
Oficina Nacional de Normalización
Calle E # 261 entre 11 y 13 Vedado
La Habana
Cuba

**Conseiller du Représentant
de la région Amérique Latine
et Caraïbes**

Sra. María Aparecida Martinelli
Secretaria Executiva
Comité Codex Alimentarius Do Brasil
INMETRO
Ministério da Industria, Comércio e Turismo

**REPRESENTANT DE LA REGION
AMERIQUE DU NORD:**

SAS Q 02 Lote I-A
Brasilia DF, Brasil

Dr. Sol W. Gunner
Director-General
Food Directorate
Health Protection Branch
Health Canada
H.P.B. Bldg., Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario KIA 0L2
Canada

**Conseiller du Représentant de la région
Amérique du Nord:**

Dr. Marvin A. Norcross
U.S. Coordinator for Codex Alimentarius
Food Safety and Inspection Service
USDA
Room 311, West End Court
1255 22nd Street, N.W.
Washington, D.C. 20250-3700

**REPRESENTANT DE LA
REGION PACIFIQUE
SUD-OUEST:**

Dr. Peter J. O'Hara
Deputy Director-General
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 2526
Wellington, New Zealand

**Conseillers du Représentant de la région
Pacifique Sud-Ouest:**

Mr. S. Rajasekar
Group Leader (External Relations)
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 2526
Wellington, New Zealand

Dr. Gordon Burch
Scientific Director
National Food Authority Australia
Ministry of Human Services and Health
P.O. Box 1786
Canberra MC, ACT 2610
Australia

Observateurs

COORDONNATEUR POUR L'AFRIQUE:

Professor Joseph A. Abalaka
Director-General
Standards Organization of Nigeria (SON)
Phase 1, 9th Floor
Federal Secretariat
Ikoyi, Lagos, Nigeria

COORDONNATEUR POUR L'ASIE:

Professor Dai Yin
Institute of Food Safety, Control and
Inspection
Ministry of Public Health
7 Pan-jia-yuan
Chao-yang District

100021 Beijing
China

COORDONNATEUR POUR L'EUROPE: Professor Stuart A. Slorach
Deputy Director-General
National Food Administration
Box 622
S-7S126 Uppsala, Sweden

**COORDONNATEUR POUR L'AMERIQUE
LATINE ET LES CARAIBES:** Mr. Carlos A. Ferreira Guimarães
Head of International Agencies Division
Ministério das Relações Exteriores
Anexo I - Sala 418
Espl. dos Ministerios, Pal. do
Itamaraty
70.170 Brasilia
Brazil

**COORDONNATEUR POUR L'AMERIQUE
DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-
OUEST (Représenté par):** Dr. Anne A. MacKenzie
Director-General
Food Inspection Directorate
Agriculture and Agri-Food Canada
59 Camelot Drive
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0Y9

SECRETARIAT:

**Secrétaire de la Commission du Codex
Alimentaires:** Mr. R.J. Dawson
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100
Rome

Co-secrétaires de la session: Dr. A.W. Randell
Senior Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100
Rome

Dr. F. Käferstein
Chief
Food Safety Unit
Division of Food and Nutrition
WHO
1211 Geneva 27, Switzerland

Chargés des norms alimentaires: Mr. G.O. Baptist
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome

Mr. D.H. Byron
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome

Ms. Selma Doyran
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome

Dr. Y. Yamada
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome

CONSULTANT:

Ms. Gae Pincus
P.O. Box 59
Glebe, NSW 2037
Australia

**ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS):**

Dr. Kazuaki Miyagishima
Scientist, Food Safety Unit
WHO, Avenue Appia
CH-1211 Geneva, Switzerland

CONSEILLER JURIDIQUE:

Mr. R. Stein
Consultant (former Chief)
General Legal Affairs Service
FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100
Rome

**RECOMMANDATIONS DU COMITE EXECUTIF CONCERNANT LES PROPOSITIONS
DE NOUVELLES NORMES ET/OU TEXTES APPARENTES A L'ETAPE 1**

Normes ou texte apparenté	Comité responsable	Recommandation
Normes Codex mondiales pour le goyave, le chayote, le longane et la noix de coco fraîche	CCTFFV	Propositions conformes aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Examen des indices objectifs de maturité	CCTFFV	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Examen de l'application des tolérances de qualité à l'importation	CCTFFV	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Directives concernant l'éducation des consommateurs en matière d'hygiène alimentaire	CCFH	Proposition non conforme aux objectifs et critères à moyen terme. Cette question n'entre pas dans le mandat de la Commission mais est de la responsabilité directe de la FAO et de l'OMS; l'approbation n'est pas recommandée.
Code d'usages en matière d'hygiène pour l'eau de source en bouteille	CCFH	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Code d'usage pour toutes les denrées alimentaires transportées en vrac ¹	CCFH/CCFAC	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée pour élaboration par le CCFH.
Produits laitiers fermentés (ayant ou non subis un traitement thermique après fermentation)	CCMMP	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Examen des définitions du traitement thermique	CCMMP	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Examen du Code d'usages concernant le lait et les produits	CCMMP	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen

laitiers		terme; approbation recommandée.
Examen des descripteurs de la valeur nutritionnelle et de la qualité	CCMMP	Proposition conforme aux objectifs à moyen terme, toutefois tout descripteur utilisé pour le lait et les produits laitiers devrait répondre aux textes Codex de caractère général et être confirmé par le CCFL et le CCNFSDU.
Directives sur l'élaboration d'accords entre les pays exportateur et les pays importateurs	CCFICS	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Harmonisation de la terminologie de l'analyse, conformément aux normes internationales	CCMAS	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Critères uniformes pour l'établissement des rapports des résultats d'essai	CCMAS	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Harmonisation des rapports des résultats d'essai corrigés pour tenir compte des facteurs de récupération	CCMAS	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Amendement de la norme pour les préparations pour nourrissons (Vitamine B12) ²	CCNFSDU	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Directives révisées concernant l'incorporation de dispositions relatives à la qualité nutritionnelle dans les normes alimentaires et autres textes Codex	CCNFSDU	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; toutefois ces directives devraient être élaborées en tant que directives générales et, non comme instructions à l'usage des comités du Codex, comme recommandé par le Comité sur les Principes généraux; approbation recommandée.
Révision de la norme pour les préparations pour nourrissons	CCNFSDU	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Examen de la modélisation diététique	CCNFSDU	Cette proposition telle qu'elle est libellée dans le rapport du Comité ne semble pas entrer dans le mandat de la Commission énoncé

		dans les statuts. Voir par. ... Des précisions sont nécessaires.
Concentration des vitamines et sels minéraux dans les aliments utilisés à des fins médicales spéciales	CCNFSDU	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Certificat type aux fins de l'inspection du poisson	CCFFP/CCFICS	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Incidences des biotechnologies pour l'étiquetage des denrées alimentaires	CCFL	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Propositions concernant l'évaluation en priorité d'additifs alimentaires et de contaminants par le JECFA	CCFAC	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Limites maximales pour les résidus de pesticides (y compris les LMR révisées)	CCPR	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Révision des méthodes recommandées pour l'échantillonnage destiné à la détermination des résidus de pesticides	CCPR	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Révision de la norme Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge	CCNFSDU	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée.
Révision des normes Codex pour les produits cacaoés et le chocolat	CCCP	Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée

¹ Le Comité exécutif a recommandé que le CCFH entreprenne ce travail et qu'il coopère avec le CCFAC et d'autres comités intéressés à cette question, notamment le CCFO.

² L'adoption selon la procédure accélérée est recommandée.

Nouvelles propositions ne résultant pas des travaux des comités du Codex

Normes et texte apparenté	Comité responsable	Recommandation
Révision de la norme Codex pour les ananas	CCTFFV	Proposée par le Comité de liaison Europe/ Afrique/Caraïbes/Pacifique pour la promotion des fruits tropicaux, des légumes hors saison, des fleurs, des plantes ornementales et des épices (COLEACP) Proposition conforme aux objectifs et critères à moyen terme; approbation recommandée

Propositions de suppression ou d'interruption des travaux

Normes et texte apparenté	Comité responsable	Recommandation
Glossaire des noms scientifiques et communs des fruits et légumes frais	CCTFFV	Il est proposé de ne pas poursuivre ce travail en raison de la publication de nomenclatures par d'autres organisations internationales et parce qu'il ne semble pas entrer dans le mandat du Comité.
Glossaire de termes et définitions pour les fruits et légumes frais	CCTFFV	Il est proposé d'interrompre ce travail en raison de la publication de nomenclatures par d'autres organisations internationales et parce qu'il est important de concentrer les travaux du Comité sur l'élaboration de normes pour les produits tropicaux frais.
Limites maximales pour les PBB, le tétrachlorobenzyltoluène, les phtalates et l'éthylcarbamate	CCFAC	Le Comité propose d'interrompre ce travail car il estime que l'établissement de limites maximales n'est pas nécessaire.
Glossaire des termes (relatifs à l'inspection et à la certification des importations et exportations alimentaires) fondé sur des définitions acceptées au plan international	CCFICS	Le Comité propose d'interrompre ce travail compte tenu d'autres initiatives entreprises au plan international dans ce domaine. Le Comité a également décidé que le Secrétariat australien réviserait et tiendrait à jour le glossaire afin qu'il puisse être utilisé comme future source de référence, au cas où cela serait jugé utile.
Directives générales sur les	CCFL	Il est proposé d'interrompre ce

allégations en ce qui concerne l'emploi du terme "naturel"		travail étant donné la difficulté de définir avec précision le mot "naturel" et les critères de "transformation minimale" à l'échelon international, et compte tenu de l'existence de règlements nationaux et des perceptions du consommateur à cet égard.
Teneurs indicatives pour l'arsenic et le mercure dans les céréales, les légumes secs et les légumineuses	CCCPL	Il est proposé d'interrompre ce travail étant donné qu'aucune concentration élevée d'arsenic ou de mercure n'est signalée dans les céréales, les légumes secs et les légumineuses, et que dans ces circonstances ces contaminants ne posent pas de problème dans le commerce international.